

AVENANT 01-2022

A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TRAVAIL
Secteurs Sanitaire Social et Médico-Social du 26 AOUT 1965

Il est convenu et décidé entre les parties signataires de porter la valeur du point de 5.285 € à 5,30 € au 1^{er} janvier 2021.

Charenton-le-Pont, le 21 Janvier 2022

POUR UNISSS

POUR LA CFDT

POUR CFE-CGC